

“Justice impartiale pour Cahuzac”

La décision du tribunal correctionnel de Paris au sujet de Jérôme Cahuzac a résonné d'une façon particulière pour Marie-Françoise Bechtel. La députée (divers gauche) de l'Aisne était en effet membre de la « commission d'enquête Cahuzac » de l'Assemblée nationale en 2013, celle chargée de faire la lumière sur d'éventuels « dysfonctionnements dans l'action du gouvernement de l'État » dans les semaines avant l'aveu du ministre du Budget. « La justice est impartiale, je n'en avais aucun doute. Personne ne vit au-dessus du monde des vivants », a commenté l'élue axonaise, relevant que la peine (trois ans de prison ferme) est « au maximum des réquisitions » lors de l'audience. « C'est une décision pénale, mais le fait qu'il soit ministre a joué son rôle, notamment son mensonge commis dans l'hémicycle sur les faits ».

Son homologue, député (UDI) de la Marne, Charles Courson, qui prési-



Marie-Françoise Bechtel, députée de l'Aisne, était membre de la « commission d'enquête Cahuzac » de l'Assemblée nationale en 2013.

dait cette commission d'enquête, se montre encore plus tranchant : « C'est une décision exemplaire et justifiée. Tellement de nos concitoyens sont

persuadés que les grands de ce monde échappent à la justice. Aujourd'hui, la justice a répondu. »

“CONTRÔLES RENFORCÉS”

Marie-Françoise Bechtel n'y voit pas de message envoyé à quiconque. « Vous savez, j'ai la conviction que l'immense majorité des politiques est honnête. Pour le reste, les cas sont caricaturaux : Jacques Médecin, Bernard Tapie, Patrick Balkany... » Et puis l'élue ne manque pas de rappeler que, « à la suite de cette affaire, le législateur et le gouvernement ont renforcé les mesures de contrôle de l'ensemble des élus. Désormais, même pour vendre une voiture, il faut presque prévenir la haute autorité pour la transparence de la vie publique ». Quant aux velléités d'évasion fiscale, l'ancienne directrice de l'ENA souligne que « l'étau se resserre sur les banques qui se trouvent dans le collimateur des États ». ■

FREDERIC GOUS

9/19

LA SALADE LAONNOISE

Hier, Jonathan Palmer, propriétaire de l'ex-base militaire de Couvron recevait Xavier Bertrand pour évoquer le futur circuit. C'est le conseiller régional et candidat aux législatives, Christophe Coulon qui en a fait part sur facebook, attirant au passage tous ceux qui espèrent croiser un jour le messie Palmer. Un tel engouement prouve que les gros investisseurs sont une denrée rare sur le territoire.

PRÉSIDENTIELLE

“SOLLICITE POUR DES PARRAINAGES”

CHÉRY-CHARTREUVE Comment Thierry Décauché, maire, est démarché par les potentiels candidats.

Plusieurs candidats à la présidentielle vous ont démarché pour avoir votre parrainage. Comment cela s'est-il déroulé ?
Pour commencer, j'ai prévenu tous les représentants des candidats qui m'ont contacté : je ne signerais aucune promesse de soutien sans avoir rencontré le candidat en personne. Ensuite, j'ai donné mon accord pour recevoir tous les « lieutenants » des candidats qui voulaient venir en mairie. Je respecte les gens qui font le déplacement.

Vous êtes donc prêt à recevoir tous ceux qui font le déplacement ?
Oui, bien sûr : des gens qui ont des convictions, qui se déplacent pour rencontrer des petits maires, je suis prêt à les écouter tous. Car je ne suis pas une machine. On reçoit plein de mails, de courriers. Mais pour moi ce qui compte, c'est l'humain, c'est d'avoir vu les candidats et leurs représentants en direct. Si on ne se parle qu'avec des mails, des SMS, on va devenir dingues. En France, on est très forts pour se réunir, pour discuter, autour d'un verre, d'un repas. Si on enlève tout ça, on va où ?

Vous êtes prêt à recevoir des candidats de tous les partis politiques, sans exception ?
De tous les partis, oui. Pour moi, c'est une façon de respecter la démocratie.

Comment se sont déroulés les entretiens ?
Au total, les représentants de quatre candidats ont fait le déplacement. Dès l'automne 2015, deux petits jeunes, entre 25 et 30 ans, très sympathiques, sont venus. C'étaient les lieutenants de Jacques Cheminade (Solidarité et Progrès). Je ne le connaissais pas. Puis, le mois dernier, les représentants de Philippe Poutou (NPA), un candidat que je ne connaissais pas non plus, sont venus, un homme et une femme. Ils étaient très à l'écoute. Enfin, la semaine dernière, j'ai reçu Manon Chevalier, qui représente François Asselineau (Union Populaire Républicaine). C'est une Québécoise qui

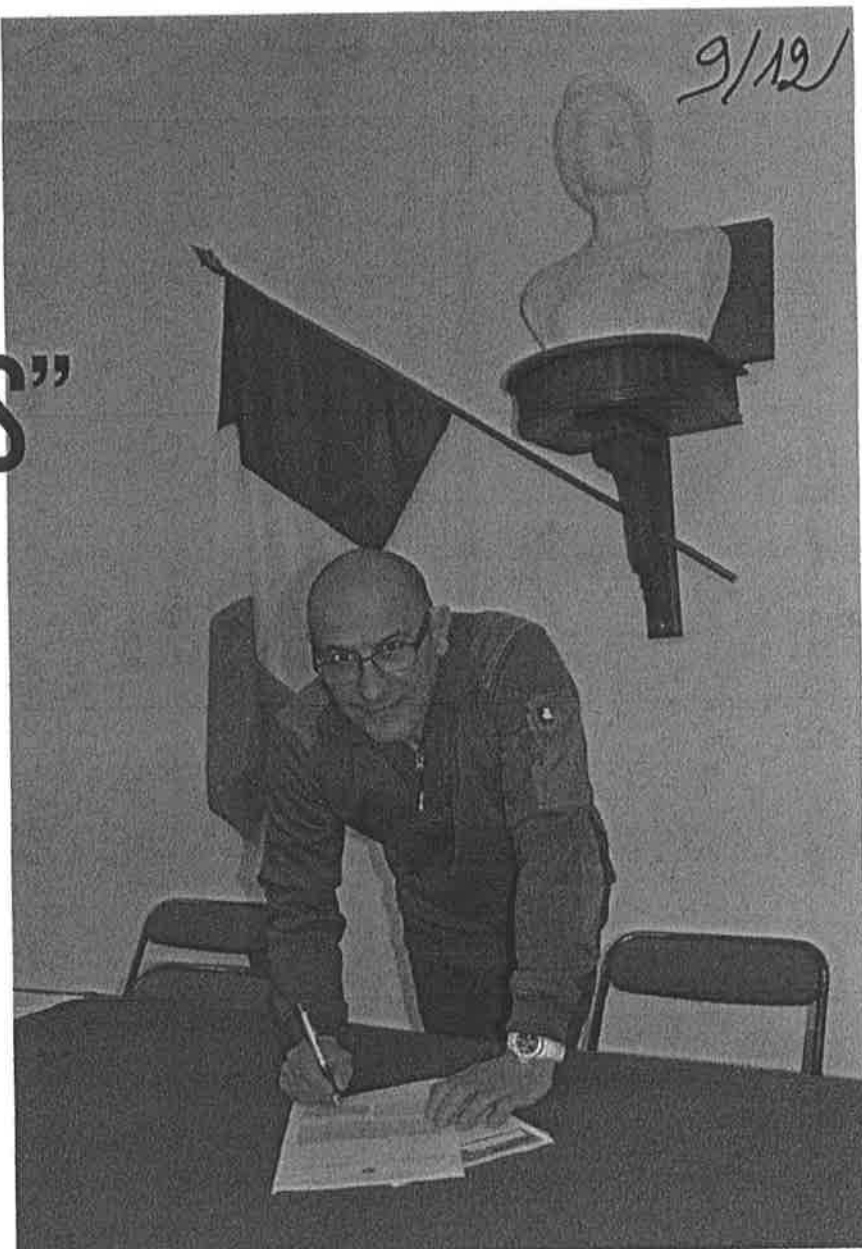
vit en France et a pris une disponibilité d'un an pour soutenir son candidat. Les idées qu'elle véhiculait étaient plus proches de la vie réelle que celles dont avaient parlé les autres candidats. Et puis, parmi ceux qui ont fait l'effort de se déplacer, il y a Olivier Delafon (Nouvelle France) qui est venu la semaine dernière mais il n'avait pas pris rendez-vous et je n'ai pas pu le recevoir.

« À force de rabâcher, de toujours montrer les mêmes, on finit par bien les aimer, comme une mauvaise chanson qui devient un tube »

Quelles idées vous ont été proposées ?
J'ai l'impression que tous développent les mêmes idées. Ils nous expliquent un peu ce qu'on a envie d'entendre : combattre l'insécurité, replacer les valeurs familiales au centre des préoccupations, remettre les gens au travail. Plusieurs fois, la question de l'uniforme à l'école a été proposée. En revanche, personne ne m'a parlé des migrants. Les candidats appliquent la théorie du 20/80 : avec 20 % des sujets évoqués, on couvre 80 % des sujets essentiels à la population. Ils cherchent à appâter les maires aussi, en disant qu'ils sont contre les intercommunalités et veulent nous défendre, nous, les petits élus.

Par qui avez-vous été le plus séduit ?
C'est François Asselineau qui a le plus retenu mon attention. Sa communication est efficace. Manon Chevalier, sa représentante, m'a rappelé pour me confirmer qu'il était prêt à me recevoir cette semaine à Paris. Je compte aller le voir mais nous n'avons pas encore fixé de rendez-vous.

Vous n'avez pas encore donné votre vote. Soutenez-vous quelqu'un est vraiment un acte important pour



Thierry Décauché est intéressé pour recevoir tous les candidats prêts à venir le rencontrer. Quatre représentants de candidats ont fait le déplacement.

vous et vous ne le prenez pas à la légère ?
Si je ne donnais pas ma signature, j'aurais l'impression de manquer de respect aux gens qui m'ont élu. Ça me semble faire partie de mon devoir de maire, même si c'est la première fois que je suis amené à parrainer quelqu'un : j'ai été élu maire il y a trois ans. Mais je tiens à rappeler que ce n'est pas la même chose que de voter pour un candidat : le parrainage doit permettre à la démocratie de fonctionner et éviter les candidatures farfelues. C'est bien que de petits candidats se montrent. Sinon, c'est la télé qui va décider de qui est le meilleur candidat ? À force de rabâcher, de toujours montrer les mêmes, on finit par bien les aimer, comme une mauvaise chanson qui devient un tube.

C'est l'effet « moutonnage », selon moi ! Pouvoir soutenir le bon candidat, c'est important. La population nous a fait confiance, à nous, les maires. C'est à nous, en notre âme et

conscience, à analyser, comme dans le système des grands électeurs, pour éviter d'avoir à se retrouver avec tout et n'importe quoi... ■
Photos recueillies par SOPHIE BÉRETTO

COMMENT ÇA MARCHE POUR LES SIGNATURES ?

Chaque maire n'accorde qu'une seule signature, en guise de soutien à un candidat pour la présidentielle. Les dons de promesses de signatures seront clos à la fin du mois de décembre. Le candidat revient ensuite vers le maire pour lui faire confirmer son soutien et signer sa promesse de soutien avant mi-mars. Chaque candidat à la présidentielle doit avoir 500 signatures de parrainages à son actif, depuis 1976, pour pouvoir se présenter. Après que le conseil constitutionnel a validé les 500 signatures, le candidat officiellement déclaré reçoit une avance de 153 000 € de la part de l'État pour sa campagne. Depuis la réforme de 2016, tous les noms des soutiens doivent être inscrits et publiés au Journal officiel, alors que précédemment ceux-ci étaient tirés au sort avant publication. Parmi les hommes politiques qui peuvent parrainer les candidats, on compte : les maires, mais également les députés, les sénateurs, les conseillers généraux et les conseillers régionaux.

Un rapport explosif des sénateurs

Il faut augmenter et annualiser le temps de travail des professeurs du secondaire et supprimer des options au lycée, prône un rapport sénatorial présenté hier par Gérard Longuet, proche du candidat Les Républicains François Fillon. Ce rapport sur les heures supplémentaires effectuées par les professeurs du secondaire préconise d'augmenter de deux heures par semaine les « obligations réglementaires de service » des professeurs du collège et du lycée pour « aligner le temps d'enseignement français sur celui de pays comparables ». Il indique qu'actuellement les enseignants effectuent en moyenne deux heures supplémentaires par semaine (payées en sus). Dans le même temps, le texte prône, « dans un objectif d'équité », d'« aligner le régime horaire des professeurs agré-

gés sur celui des certifiés », sauf pour les professeurs des classes préparatoires « compte tenu du niveau d'exigence de ces classes ».

Actuellement, les professeurs certifiés effectuent 18 heures de cours par semaine (hors corrections, préparation de cours, rencontres avec les parents...), tandis que les agrégés font 15 heures de cours. Il faudrait parallèlement « envisager la revalorisation des grilles indiciaires en début et milieu de carrière », ajoute le rapport. Le texte propose également d'« augmenter la taille moyenne des classes grâce à la réduction du nombre d'options, au lycée notamment ». « La multiplication des options engendre des besoins en heures d'enseignement qui concourent au renchérissement du coût du lycée », fait valoir le rapport. ■

L'ACTUALITÉ EN FLASH



POLITIQUE

Alliot-Marie candidate à la présidentielle

Michèle Alliot-Marie, ancien ministre (LR), a annoncé sa candidature à la présidence de la République hier sur 20minutes.fr, assurant avoir déjà obtenu « environ la moitié des promesses des 500 parrainages requis ». « Je suis candidate à la présidence de la République. Je propose une vision pour renouer avec un esprit de conquête pour la France et pour chacun des Français », assure la députée européenne. MAM n'a pas voulu participer à la primaire de la droite, parce que « ce n'est pas dans l'esprit de nos institutions. Le candidat issu d'un parti ne peut incarner l'unité nationale », a-t-elle ajouté. « Il faut une vision à long terme, un projet cohérent et à la hauteur des enjeux », affirme-t-elle.

Macron enterre l'idée de la primaire

Emmanuel Macron, candidat à la présidentielle de 2017, a enterré hier l'idée de rejoindre la primaire organisée par le PS. « Je suis clair depuis le début. On m'a beaucoup reproché quand j'étais ministre de ne pas être au PS. Les mêmes aujourd'hui me demandent d'aller à cette primaire. M. Cambadélis par exemple », a déclaré sur BFMTV et RMC Emmanuel Macron, particulièrement irrité par le Premier secrétaire du PS.

« Quand ça ne l'arrangeait pas, j'étais un ministre d'ouverture. Et maintenant qu'en effet ce rassemblement de progressistes que nous avons construit commence à leur faire peur, il faudrait qu'on aille se perdre dans les chélecas de la primaire », a dit l'ex-ministre de l'Économie.

Le fondateur du mouvement En Marche ! a cité plusieurs pistes de son programme. Pour « diminuer l'écart entre le salaire brut et le salaire net », l'ex-ministre veut « supprimer les cotisations maladie et les cotisations chômage » que paient les salariés et les indépendants. Il financerait cette mesure « par de la CSG », qui « a une base beaucoup plus large », incluant les actifs, les retraités et les revenus du capi-



Le fondateur d'En Marche ! rejette tous les appels à rejoindre la primaire de gauche. AFP

tal. « Toutes les petites retraites auront leur pouvoir d'achat protégé », a-t-il dit. À propos du temps de travail, M. Macron a estimé que la société entrerait « dans un monde où selon les âges de la vie, on a des préférences différentes » et qu'il faudra en tenir compte. L'ancien ministre s'est dit par ailleurs

favorable à la mise en place d'un « système de bonus-malus » qui « favorise dans les cotisations que payent les entreprises, le recours aux CDI par rapport aux CDD ». En matière de santé, il s'engage à ne rien modifier. « On ne tranche aucun droit, on ne dérembourse aucun soin », a-t-il dit.

Le Pen s'attaque aux enfants en situation irrégulière

Marine Le Pen a prôné hier à Paris la fin de la scolarisation des enfants étrangers en situation irrégulière et une « contribution » pour ceux dont les parents en situation régulière ne travaillent pas. « Je considère que la solidarité nationale doit s'exprimer à l'égard des Français. Je n'ai rien contre les étrangers, mais je leur dis : "Si vous venez dans notre pays, ne vous atten-

dez pas à ce que vous soyez pris en charge, à être soignés, que vos enfants soient éduqués gratuitement, maintenant c'est terminé, c'est la fin de la création !" » a lancé la présidente du FN, lors d'un petit-déjeuner BVA. Elle a déclaré : « Nous n'avons plus les moyens de faire cela, nous allons réserver nos efforts aux plus humbles, aux plus pauvres d'entre nous ».

3/19 ✓

HISTOIRES DE SALLE À VILLERS-COTTERÊTS

La CGT de Villers-Cotterêts organisait cette semaine une réunion débat pour réfléchir aux façons de lutter contre les idées d'extrême droite. C'était à la salle Bourdon, de Villers-Cotterêts, prêtée par la municipalité. Voilà une bonne occasion pour le maire, Franck Briffaut (Front national), de clamer sa bonne foi vis-à-vis de la LDH. Sur le thème : « Vous voyez bien que lorsque l'association est locale, nous prêtons la salle. » La Ligue des droits de l'homme avait en effet crié au scandale après que la mairie lui eut demandé la somme de 1 600 euros pour une salle. Le maire ne considérait plus la LDH comme association cotterétienne depuis la réception d'un mail d'Ursula Jahn demandant à « retirer les coordonnées de la LDH de l'annuaire des associations et de ne plus communiquer le numéro de téléphone aux particuliers et aux journalistes ». Et ce débat si sulfureux, au fait, c'était sur quoi : la santé. Bon, pas de quoi tousser...



c'est la période. La fédération de l'Aisne du Front national vient d'en accrocher une sur l'ancien Premier ministre Manuel Valls. Ce jeudi, elle a envoyé à notre rédaction un communiqué concernant la fermeture définitive de la trésorerie de Vic-sur-Aisne intitulé « Un exemple de la politique de Manuel Valls ». Sur le fond, rien à redire, il est certains que la disparition d'une antenne locale d'un service public est toujours douloureuse pour un territoire rural. Bizarrement, il y a plusieurs mois, en avril, plusieurs semaines après l'annonce du projet de fermeture de la trésorerie le même type de communiqué, rédigé par le conseiller départemental FN Noël Lecoultré, et non la fédération, avait été envoyé. Mais il ne mentionnait pas le nom de l'ex Premier ministre et candidat à la primaire... Un même sujet ne « s'habille » pas de la même façon en fonction des périodes...

CYRIL THIRION GLISSE DU CÔTÉ DE MACRON

L'ancien patineur professionnel Cyril Thirion, également représentant de l'UDI au niveau départemental, s'est engagé au côté d'Emmanuel Macron en mars. Le quadragenaire, vivant aujourd'hui à Saint-Pierre-Aigle, est dorénavant responsable départemental du mouvement « En Marche ». Il espère bien sûr que son champion glissera vers la victoire à l'élection présidentielle.

MANUEL VALLS, ENGUIRLAN- DÉ PAR LE FN

L'élection présidentielle, c'est un peu comme les fêtes, il faut mettre quelques guirlandes et décorations pour montrer que

DOSSIERS... ET CLIMAT LOURDS

PAYS CHAUNOIS Du côté du Val d'Ailette, on termine dans le flou et les tensions.

LES FAITS

• **Der des der.** Ce lundi soir ont eu lieu les derniers conseils pour la communauté de communes du Val d'Ailette (CCVA), à Coucy, et la communauté de communes de Chauny-Iergnier (CCCI), à Chauny.
 • **Pas les derniers de l'année,** les derniers tout court. Car en 2017, on le sait, la CCVA devient « Picardie des Châteaux » associée aux Vallons d'Anizy et la CCCI se transforme en commune d'agglomération associée aux Villes d'Oyse.

A Coucy-le-Château, salle Gabrielle d'Estrées, on assista au dernier bras de fer Laplace/Bobo avec François Bobo, maire de Barisis, dans le rôle du président. Patrick Laplace, maire de Blérancourt, a attaqué sur le dossier de l'autorisation à ester en justice contre le syndicat Valor'Aisne. Au cœur du problème, les 6 communes de Blérancourt, Besmé, Bourguignon, Camelin, Manicamp et Quierzy dans le dossier de l'enlèvement des ordures ménagères.

La CCVA attaque Valor'Aisne pour récupérer un trop perçu par le syndicat mixte : « En ce qui concerne ces communes (...) l'enlèvement et le traitement par enfouissement des déchets ménagers demeuraient assurés dans le cadre du contrat conclu avec la SA Gurdebeke (...) dont le prix entraînait un coût du service d'enlèvement des ordures ménagères différencié... » La CCVA demande à Valor'Aisne le remboursement de la différence entre le coût réellement supporté par le syndicat pour le traitement des 6 communes, facturé par Gurdebeke, et le montant facturé par Valor'Aisne au Val d'Ailette. Patrick Laplace trouve « savoureux » que la communauté de communes du Val d'Ailette veuille d'un côté baisser les tarifs alors que de l'autre, sujet de joutes au tribunal d'Amiens, elle n'avait cessé de vouloir gonfler les tarifs des six pour les ramener au niveau CCVA : « Nous sommes face à un doublement de la redevance, imposé pour un contrat (avec Gurdebeke) identique jusqu'en 2017. C'est une atteinte au droit des contrats. Et il y a la question de la surfacturation : à qui profite cet enrichissement sans cause ? » interrogeait-il à ce sujet dans notre édition du 2 février 2015. « Ils n'avaient qu'à mieux

négoier. Ils ont moins de service que nous et paient plus de deux fois ce qu'on paie. Ils vident nos caisses pour remplir les leurs ! » martelait-il dans notre édition du 10 octobre 2016. Lundi soir, Patrick Laplace réaffirmait sa synthèse et décochait : « Vous ne pouvez pas vous contredire à ce point, et je vais me servir de cette position que vous avez vis-à-vis de Valor'Aisne dans le dossier qui m'oppose à vous, en avançant contre vous l'infraction d'abus de droit et outrage à magistrat. » Ambiance !

SUR DEUX PLANÈTES DIFFÉRENTES

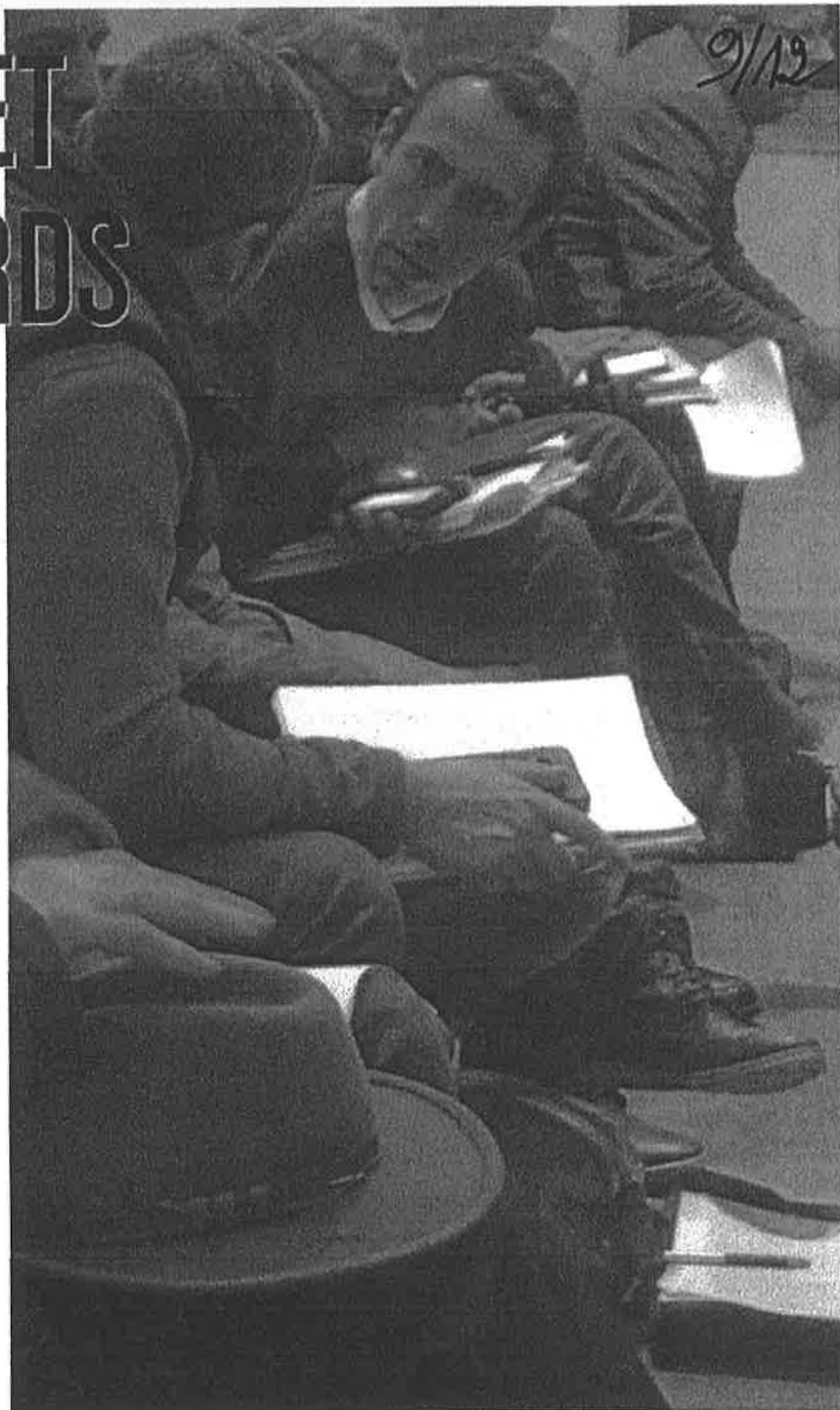
François Bobo tint pendant toute la soirée pour ligne de conduite de ne jamais répondre à Patrick Laplace, privilégiant à celles du maire de Blérancourt d'autres intervenants dans la salle pour placer ses réponses. Enfin, « réponses », c'est un grand mot pour une série de vagues



“Je vais pouvoir avancer contre vous l'infraction d'abus de droit et outrage à magistrat”

Patrick Laplace

renvois à plus tard. Sur le sujet de la mutualisation du service scolaire, les communes pouvant faire appel à des interventions pour des explications sur la gestion du personnel, sur la gestion des syndicats qui pourraient se constituer après retour aux communes de la compétence, sur la gestion des cantines, quelqu'un dans la salle fit remarquer que le service proposé - « bonne idée sur le principe » - était relativement cher. François Bobo se contenta de répondre : « On pourra affiner les temps d'intervention par semaine. » Et suivirent au fil de la séance, selon les sujets abordés, en vue notamment de la fusion avec les Vallons d'Anizy, des « on n'aura pas les chiffres » ou « on ne pourra pas se prononcer... » Le tout donnant une impression de flou. ■ FRANÇOIS FÉNIÉ



Des dossiers lourds qui font se poser bien des questions, notamment sur la remise de compétence scolaire aux communes.

LES COMPÉTENCES ÉTABLIES POUR “PICARDIE DES CHÂTEAUX”

Compétences obligatoires : aménagement de l'espace pour la cohérence territoriale, plan local d'urbanisme - schéma de document d'urbanisme ; actions de développement économique - création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ; promotion du tourisme, dont la création

d'offices de tourisme ; accueil des gens du voyage - aménagement, entretien et gestion de zones d'accueil ; collecte et traitement des déchets des ménages. Compétences optionnelles : politique du logement et du cadre de vie ; construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs ; création et entretien de voirie ; action sociale. Compétences facultatives : assainissement ; protection et mise en valeur de l'environnement ; actions en faveur de la jeunesse.

QUELLES SOLUTIONS SANS AIDE AUX DÉPLACEMENTS ?

HIRSON L'association Aide aux déplacements en Thiérache (ADT) a annoncé lundi arrêter ses activités. Certains trajets sont désormais assurés par le CCAS, mais pas tous.

Transport à la demande, trajets jusqu'au foyer Hirson amitié pour le déjeuner, navettes interquartiers... Aide aux déplacements en Thiérache (ADT) a décidé de cesser toute activité lundi dernier, et de déposer le bilan (notre édition de mercredi). Le maire de la ville, Jean-Jacques Thomas, dit avoir été mis au courant de la situation vendredi. « Ils ont décidé le vendredi qu'ils arrêtaient, et le lundi il a bien fallu trouver un moyen... », avance-t-il, évoquant surtout les allers et retours des personnes âgées ne pouvant elles-mêmes se rendre au foyer Hirson amitié, pour y prendre leur repas, effectués jusqu'ici par ADT.

TRAJETS AU FOYER ASSURÉS

Depuis lundi, c'est donc le Centre communal d'action sociale (CCAS) qui assure ces trajets. « Moi, je ne peux pas laisser les personnes âgées sans service. Pour le chauffeur, on s'est débrouillé », commente le maire. Des véhicules de la commune ont été utilisés. Le service est donc assuré, et devrait continuer à être géré par le CCAS.

Herbus, un service de transport à la demande, est proposé par le Pays de Thiérache.

Pour ce qui est du service de transport à la demande - qui permettait à des bénéficiaires de plus de 60 ans, ou plus jeunes mais présentant un



Les navettes interquartiers, qui faisaient le tour de la ville quatre fois par jour, n'existent plus non plus. Archives C.M.-D.

handicap, de prendre un rendez-vous pour être pris en charge et conduit en courses ou chez le médecin par exemple -, il n'y a pas de solution d'urgence. « Cela peut être une prestation nouvelle, il faut qu'on regarde », reprend Jean-Jacques Thomas. En attendant, il existe un autre service de transport à la demande,

géré par le Pays de Thiérache et nommé Herbus.

UN AUTRE SERVICE ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Le principe est légèrement différent : le véhicule se rend sur des sites précis, dans toute la Thiérache, chaque semaine à une heure et un

jour donnés. Les habitants qui souhaitent en bénéficier doivent appeler un ou deux jours avant le trajet (au 0 810 75 00 00). La plaquette des horaires est disponible sur le site internet du Pays de Thiérache. Le service dispose lui aussi d'un véhicule pour prendre en charge les personnes à mobilité réduite.

QUE VERSAIT LA MAIRIE À L'ASSOCIATION ?

Les membres du bureau d'ADT affirment toucher 152 € de subventions municipales. « Je regrette, mais on ne peut pas dire qu'on ne verse que 152 €. On les a soutenus et depuis toujours », répond le maire, Jean-Jacques Thomas. En plus de cette subvention - et du prêt d'une salle, d'un véhicule et d'un garage, déjà mentionnés par l'association - il avance d'abord une somme de 25 000 €, versée annuellement par la Ville depuis quelques années pour le transport au Foyer Hirson amitié. 5 000 € sont aussi alloués chaque année pour permettre à ADT d'assurer le transport d'un agent municipal en fauteuil roulant. Quant aux navettes interquartiers, lancées en juillet dernier, elles sont financées par l'intermédiaire de la Politique de la Ville, par les bailleurs sociaux, à hauteur de 14 400 € pour l'Office public de l'habitat (OPH) et 4 000 € pour la Maison du CIL. La moitié de ces sommes avait déjà été versée à TCH, soit un peu plus de 9 000 €.

Quant aux navettes interquartiers, elles faisaient partie du contrat de Ville et étaient financées en partie par les bailleurs sociaux (OPH et CIL). Une autre structure, nommée Transports collectifs hirsonnais (TCH) avait été créée pour cette activité, gérée par le même bureau qu'ADT. Elles devraient elles aussi être reprises par le CCAS, mais pas dans l'instant. ■

CLAUDE MARTEL-DÉLOZANNE

Ce qu'il reste encore à faire

SOISSONS C'est un second souffle qu'il faut désormais donner à la reconversion de l'ancienne caserne. Gouraud a encore de quoi créer des logements, du tissu économique et des services.



Logivam est sur le point de terminer un immeuble d'appartements, d'autres sont en cours de construction. Jean-Marie Clémence

LOGEMENT

Il n'y avait, pour le moment, pas de logements spécifiques pour les jeunes, qu'ils soient actifs ou étudiants. Le Foyer rémois va inaugurer 19 appartements, T1 et T2, début février. Ils ont coûté 1,24 million d'euros au bailleur social et seront mis en location à partir de 456 €. Avec les aides sociales, le montant du loyer pourra être ramené à 104 €. Les logements seront réservés à des étudiants, des stagiaires, des « alternants », des jeunes actifs de 18 à 25 ans.

Un nouveau bâtiment d'activités tertiaires va être construit à l'emplacement du Bâtiment 13

Cette résidence pour jeunes actifs, baptisée « Actifs apparts », est un concept nouveau. Un second ensemble d'habitat pour jeunes verra le jour en même temps, à Béthény, près de Reims. Le concept est souple : les jeunes pourront rester d'un à 24 mois et le préavis pour quitter les lieux est seulement

d'une semaine. Il y aura aussi une salle commune à la disposition d'associations locales.

Le bailleur social Logivam a un autre projet immobilier, un hôtel des apprentis. Ce bâtiment prévu pour 42 chambres serait construit à l'emplacement de l'ancienne infirmerie militaire.

2 ÉCONOMIE

Il ne reste plus beaucoup d'offres immobilières à proposer aux entreprises qui voudraient s'installer sur le parc Gouraud. Pour résoudre cette difficulté et proposer le clé-en-main recherché par les sociétés, une nouvelle opération vient d'être votée par la communauté d'agglomération de Soissons. Il s'agit de la construction d'un nouveau bâtiment d'activités tertiaires sur les emprises étendues de l'actuel bâtiment 13. Bâtiment qui prolonge ceux de l'Envol et des Ambassadeurs. Dans le cadre d'une convention publique passée avec la Société d'équipement du département de l'Aisne (Seda) depuis 2005, l'Agglo a vendu cette parcelle à la Seda qui sera chargée de détruire le bâtiment, d'en reconstruire un neuf et d'en assurer la commercialisation.

Les travaux, comme le stipule la délibération votée, devront respecter les orientations volumétriques et d'aménagements définis par l'architecte Jean-Michel Wilmotte. Il s'agira aussi d'assurer la liaison avec le bâtiment l'Envol. Sur les 4 500 m² de surface prévus, 2 000 m² sont déjà préservés par des entreprises locales ou venues d'autres départements qui souhaitent se réorganiser ou s'étendre. Le prix de vente mais aussi la date de livraison, attendue pour le premier trimestre 2018, seront déterminants pour ces implantations. Un argument qui devrait séduire les sociétés : le bâtiment sera conçu de manière à réduire les coûts de fonctionnement avec des panneaux photovoltaïques ou encore des systèmes de récupération des eaux de pluie.

3 SERVICES

Le projet de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) du groupe A+Santé a pris du retard mais il est toujours d'actualité. Il est prévu d'y intégrer deux micro-crèches de 10 berceaux environ chacune. L'établissement devrait compter 70 chambres dont

28 pour une unité Alzheimer. Une trentaine d'emplois devraient être créés.

La création d'un restaurant solidaire et une conciergerie sont à l'étude via le pôle territorial de coopération économique. Le premier est plus avancé : « le business plan est en cours de montage », commente Florent Thévenin, directeur du service développement économique à l'Agglo. Ce restaurant pro-

posera des menus à prix moyen avec des produits locaux, ceux d'une association de maintien pour l'agriculture paysanne par exemple. Pour la conciergerie, le panel des services potentiel est « très large » : repassage du linge, espace de coiffure rapide, réception de colis, etc. : tout ce qui permettrait de faciliter la vie des salariés du parc. ■ LUDVINE BLEIÛZ-MARTIN AMAIS GERBAUD et SOPHIE OUBETTO

COMMENTAIRE

Un quartier plein de promesses

Il faut rendre grâce aux élus de l'époque. En 2001, lorsqu'ils ont pris la décision de faire un parc tertiaire, il n'y avait pas de plan local de redynamisation de sites de défense comme il en existe de nos jours. Il a fallu prendre son bâton de pèlerin et convaincre. En guise de bilan économique, un seul chiffre : 800 salariés. La grande réussite réside dans son empreinte architecturale, qui en fait un site de très belle facture. C'est encore plus vrai depuis l'arrivée de la Cité de la musique. Seul hémo : le quartier n'a pas d'âme. Pas encore du moins. Ce qui s'explique sans doute par sa trop grande proximité au centre-ville. Et puis, c'est le lot des quartiers où les logements sont neufs, où les habitants ont acheté sur plans et sont davantage attachés à leur tranquillité qu'à fédérer le voisinage. Mais Gouraud n'est pas ligé. Un nouveau bâtiment militaire sera prochainement réinvesti. Une crèche ou encore une résidence pour les jeunes actifs vont voir le jour. Qui aurait pu imaginer cela, voilà 23 ans au départ du 6-7 ?

EMILIE BERNARD

La mairie change de prestataire pour l'eau

VILLERS-COTTERÊTS Veolia promet une gestion du réseau plus efficace. Les factures devraient aussi baisser.



Le maire devant le réservoir de Damploeu, en compagnie des responsables de Veolia (à gauche) et de son directeur des services techniques (à droite), H.M.

POURQUOI CE PRESTATAIRE

« Nous étions arrivés au terme de notre contrat avec La Lyonnaise des eaux, société avec laquelle nous sommes liés depuis au moins cinquante ans, explique Franck Briffaut, maire de Villers-Cotterêts. Nous avons lancé un appel d'offres avec un cahier des charges très précis afin de gérer cette délégation de service public dans l'intérêt des Cotteréziens. L'idée, c'était d'offrir la même qualité de service avec un coût équivalent, voire inférieur. » La municipalité FN s'est penchée sur cette réflexion début 2016 et la piste d'une régie locale a même été évoquée : « Cela avait des avantages, comme une implication plus directe, mais il fallait redimensionner nos services. Finalement nous avons opté pour un délégataire bénéficiant d'une réelle expertise. Et c'est Veolia qui a fait le plus d'efforts. »

2 CE QUI CHANGE POUR LES USAGERS

Les deux nouveaux contrats (alimentation en eau et assainissement) de dix ans signés ce mercredi 7 décembre devraient avoir un impact sur la facture des ménages. « Un foyer moyen (deux adultes avec deux enfants) qui consomme environ 120 m³ à

l'année devrait payer 17 € de moins », assure Emeric Dequidt, directeur du centre régional Picardie de Veolia.

3 QUAND ET COMMENT SE PASSERA LA TRANSITION

C'est à partir du 21 décembre que Veolia prendra le relais de La Lyonnaise des eaux. « On relèvera tous les compteurs dès lundi 12 décembre avec les anciens délégataires afin d'assurer une transition technique parfaite », explique Emeric Dequidt. Un courrier va être distribué dans les boîtes aux lettres des usagers entre le 12 et le 16 décembre afin de les informer. Nos coordonnées (Tél. 09 69 36 72 61) ainsi que l'adresse de notre site (www.veoliaeau.fr) figureront dans cette lettre. » Les factures qui suivront indiqueront comment régler les échéances : paiement sur Internet, prélèvements, chèques...

4 PRISE EN CHARGE DU RÉSEAU

De l'avis du maire, le réseau actuel (long de 65 km) est « dans un état correct ». Des vannes permettent d'isoler neuf secteurs pour trouver les fuites sur un périmètre restreint et il est doté d'un système d'écoute. Un quatrième forage exploitable depuis juillet permet aussi

de pallier le manque d'eau récurrent sur Villers-Cotterêts, Lagny-sur-Automne et Haramont. Veolia promet d'établir une vigilance permanente à partir de 2017 pour réduire le volume de pertes liées aux fuites de 15 à 10 % d'ici 2025 et pour porter dans le même temps le rendement du réseau à 90 % (85 % actuellement). En cas de fuite, le prestataire agira en moins d'une heure.

5 LES AUTRES ENGAGEMENTS DE VEOLIA

L'entreprise s'engage à renouveler 0,75 % du réseau d'eau chaque année. « Sur les dix ans, 3,67 millions d'euros seront dévolus au renouvellement des installations », indique la firme via un communiqué. Pour ce qui est de la relation avec les abonnés une cinquantaine de conseillers sera joignable du lundi au vendredi, et le samedi matin. Un service sera aussi disponible 24h/24 en cas d'urgence. Emeric Dequidt assure aussi que « si la collectivité veut implanter un nouveau lotissement ou des commerces », Veolia accompagnera les élus comme pour faire face « aux scénarios de crise » grâce à des modélisations du réseau et des campagnes d'analyses. ■ HÉRVE MARTI

Vitesse réduite à cause de la pollution, un véritable casse-tête

HAUTS-DE-FRANCE Depuis mercredi, en raison de la pollution, un arrêté réduit de 20 km/h la vitesse maximale autorisée sur tous les axes routiers de la région. Et en pratique ?

Mercredi, le préfet de région Michel Lalonde a pris un arrêté réduisant la vitesse sur tous les axes routiers du territoire en raison de la pollution atmosphérique. Il s'appliquait jusqu'à ce matin, 6 heures, dans l'Aisne, mais a été reconduit dans les départements de l'Oise et de la Somme jusqu'à demain, 6 heures.

LES FAITS
Depuis quelques jours, les cinq départements de la région Hauts-de-France connaissent un épisode de pollution atmosphérique. La météo est en effet défavorable à la dispersion des polluants émis. Le phénomène persistant, le préfet de région a décidé d'appliquer, à partir du mercredi 7 décembre à 18 heures une réduction obligatoire de la vitesse maximale autorisée sur les axes routiers et autoroutiers des cinq départements.

2 LA THÉORIE
La vitesse est limitée à 110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h ; à 90 km/h sur les portions d'autoroutes, de routes nationales et départementales normalement limitées à 110 km/h, cette limitation s'accompagne d'une baisse des vi-



À l'entrée de l'autoroute, à Chambly, l'information est clairement affichée. Allours... Jean-Marie Champagne

tesses à 80 km/h pour les camions de plus de 3,5 tonnes ; à 70 km/h sur les portions d'autoroutes, voies rapides, nationales et départementales normalement limitées à 90 km/h.

3 LA PRATIQUE
Pour les radars automatiques ou embarqués, cela ne change rien,

les vitesses enregistrées ne sont pas modifiées. En revanche, les forces de l'ordre réduisent le seuil de vitesse pour les contrôles aux jumelles. Et tant pis si les automobilistes n'étaient pas au courant de l'abaissement de la vitesse maximale autorisée ? « Les usagers de l'autoroute peuvent difficilement dire qu'ils ne sa-

valent pas puisque l'information est clairement diffusée sur les panneaux. Pour les autres... nul n'est censé ignorer la loi ! », est tenté de dire ce gendarme. « On diffuse l'information via la presse, sur les réseaux sociaux. Certes, le système a ses limites, concède la préfecture. Le week-end dernier, un arrêté du même type avait

D'AUTRES MESURES

« L'arrêté du préfet de région comportait des obligations pour d'autres domaines que la circulation. Ainsi, les industriels étaient incités, « sans remettre en cause la sécurité et sous réserve que les coûts induits ne soient pas disproportionnés », à réduire les émissions et rejets dans l'air, ou à réduire les chantiers générateurs de poussières.

« Dans le secteur agricole, le brûlage des sous-produits agricoles était interdit et il était recommandé de décaler les opérations de nettoyage des silos. « Les particuliers avaient, quant à eux, interdiction de brûler des déchets verts, y compris dans des incinérateurs. Il leur était aussi recommandé d'utiliser les transports en commun, le covoiturage ou les modes de transport « doux ».

été pris par le préfet de l'Aisne, nous avions un peu plus la maîtrise. Nicolas Basselier avait recommandé aux forces de l'ordre de faire de la sensibilisation plutôt que de la répression. Là, ça vient du préfet de région, nous n'avons pas la main. Dans l'absolu, les agents ont connaissance de l'arrêté, ils sont tenus de le faire appliquer. » Dans l'absolu. ■ LL